

L'assurance en cas de maladie grave, une occasion de croissance à saisir



L'assurance en cas de maladie grave est relativement récente sur le marché canadien, mais elle gagne en popularité depuis quelques années. Malgré cette croissance, les employeurs hésitent encore à intégrer cette protection dans leurs régimes d'avantages sociaux. Cela s'explique probablement en partie par une méconnaissance du produit et de ses nombreux avantages. La qualité des régimes d'assurance santé étant un facteur de plus en plus important dans le recrutement et la rétention des employés, les employeurs gagneraient considérablement à promouvoir un régime d'avantages sociaux complet comprenant une protection en cas de maladie grave.

Rétablissons les faits concernant les perceptions relatives à l'assurance en cas de maladie grave

Perception	Fait	Principaux avantages
L'assurance en cas de maladie grave est trop complexe.	La plupart des assureurs ont adopté les définitions de référence de l'industrie pour les maladies couvertes.	Clarté et uniformité entre les différents produits d'assurance en cas de maladie grave
L'assurance en cas de maladie grave coûte trop cher.	Les régimes d'assurance facultatifs et flexibles sont des solutions clés qui permettent de réduire les coûts.	Aucuns frais pour l'employeur, ou frais en fonction des garanties sélectionnées seulement
Des preuves d'assurabilité sont toujours requises.	Des preuves d'assurabilité ne sont requises que pour les montants d'assurance supplémentaires.	Montants d'assurance de base, sans preuves d'assurabilité, qui simplifient le processus d'adhésion et de sélection
L'assurance vie et l'assurance salaire de longue durée suffisent.	L'assurance en cas de maladie grave permet à l'assuré de bénéficier d'une protection en cas d'imprévu, sans égard à sa capacité de travailler une fois le diagnostic de maladie grave tombé.	Complément précieux aux régimes d'assurance collective et d'avantages sociaux
L'assurance en cas de maladie grave prend fin au 65 ^e anniversaire de l'assuré.	L'assurance peut demeurer en vigueur jusqu'au 70 ^e anniversaire de l'assuré.	Longue période d'assurabilité permettant de conserver les employés d'expérience

Manifestement, l'assurance en cas de maladie grave se transforme et fait de plus en plus partie des régimes d'assurance collective offerts par les employeurs.

Nous comprenons que vos clients veulent tirer le meilleur parti de leurs régimes d'avantages sociaux. C'est pourquoi nous continuons de mettre au point des produits novateurs qui nous permettent d'offrir des solutions souples et abordables, adaptées à leurs besoins.

SSQ Assurance offre maintenant trois régimes distincts en maladies graves : l'essentiel (6 maladies), l'équilibré (24 maladies) et le complet (40 maladies).

Seul assureur à offrir une protection contre les maladies auto-immunes, à couvrir jusqu'à 40 maladies graves et à n'exiger qu'une période de survie de 14 jours, SSQ Assurance continue de se démarquer sur le marché canadien et d'offrir des produits exclusifs, adaptés aux réalités d'aujourd'hui.

De meilleures solutions pour vos clients!

Possibilité de choisir le régime qui vous convient!

Maladies couvertes	Essentiel		Équilibré		Complet	
	Adulte (6)	Enfants (15)	Adulte (24)	Enfants (15)	Adulte (40)	Enfants (18)
Cancer (avec risque de décès)	•	•	•	•	•	•
Perte de l'usage de la parole	•	•	•	•	•	•
Chirurgie de l'aorte	•		•		•	
Pontage aortocoronarien	•		•		•	
Crise cardiaque	•		•		•	
Accident vasculaire cérébral	•		•		•	
Cécité		•	•	•	•	•
Coma		•	•	•	•	•
Surdit�		•	•	•	•	•
Greffe d'un organe vital		•	•	•	•	•
Dystrophie musculaire		•	•	•	•	•
Paralyse		•	•	•	•	•
Br�lures graves		•	•	•	•	•
Tumeur c�r�brale b�nigne			•		•	•
Insuffisance r�nale			•		•	•
D�faillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe			•		•	•
D�mence, y compris la maladie d'Alzheimer			•		•	
Cardiomyopathie dilat�e			•		•	
H�patite virale fulminante			•		•	
Maladie du motoneurone			•		•	
Scl�rose en plaques			•		•	
Infection au VIH dans le cadre du travail			•		•	
Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques			•		•	
Hypertension art�rielle pulmonaire			•		•	
An�mie aplasique					•	
M�ningite purulente					•	
Maladie de Crohn n�cessitant une chirurgie					•	
Angioplastie coronarienne					•	
Carcinome canalaire <i>in situ</i> du sein					•	
Remplacement ou r�paration d'une valvule cardiaque					•	
Remplacement d'une hanche par chirurgie					•	

Maladies couvertes	Essentiel		Équilibré		Complet	
	Adulte (6)	Enfants (15)	Adulte (24)	Enfants (15)	Adulte (40)	Enfants (18)
Remplacement d'un genou par chirurgie					●	
Insuffisance hépatique à un stade avancé					●	
Perte d'autonomie					●	
Perte de membres					●	
Sclérose généralisée évolutive					●	
Arthrite rhumatoïde grave					●	
Mélanome malin au stade 1A					●	
Cancer de la prostate au stade A (T1a ou T1b)					●	
Lupus érythémateux disséminé					●	
Paralysie cérébrale		●		●		●
Maladie congénitale du cœur nécessitant une chirurgie		●		●		●
Fibrose kystique		●		●		●
Syndrome de Down		●		●		●
Déficiência mentale		●		●		●
Spina bifida cystica		●		●		●

Maladies couvertes	Essenti3l	Équilibré	Complet
Exonération des primes	Facultatif	Facultatif	Facultatif
Programme Seconde opinion médicale*	●	●	●
Garantie prestations multiples	●	●	●
Prestations en cas de récurrence de cancer			●
Prestation de la garantie complémentaire en cas de certaines maladies			●
Maladies infantiles	15	15	18
Période de survie	14 jours	14 jours	14 jours
Définitions de référence de l'ACCAP de 2013	●	●	●

* Le programme Seconde opinion médicale est compris dans la garantie en cas de maladie grave de SSQ, Société d'assurance-vie inc. Dans le cas de SSQ, Société d'assurance-vie inc., ce programme n'est accessible que si le preneur choisit également la garantie d'assurance maladie.

Le présent document est un résumé des régimes offerts. Il ne vise pas à décrire l'ensemble des dispositions, exclusions et limitations applicables à une garantie ou à une police d'assurance particulière. Pour avoir une description complète des dispositions, exclusions et limitations, veuillez consulter le contrat.

Dans le présent document, SSQ Assurance signifie SSQ, Société d'assurance-vie inc.